



## Donation entre époux, petite question

Par **DANKO**, le **01/02/2010** à **09:52**

Bonjour,

Je bénéficie d'une donation entre époux. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté, les biens achetés sont au nom de mon mari qui fait valoir une clause de emploi. J'ai une récompense.

En cas de décès de ma personne, en premier, cette récompense mon fils (unique) en bénéficie t-il ? je précise que je suis veuve d'un premier mariage et que mon fils est issu de celui-ci.

Je n'ai jamais fait valoir de clause de emploi dans les achats effectués par la communauté, mon mari s'y oppose formellement et il refuse également le changement de régime matrimonial.

Merci.